Liberté de circulation

21 juin 2016

En Cisjordanie

On compte des centaines d'obstacles à la circulation des biens et des personnes en Cisjordanie, parmi lesquels :

• Une moyenne de 358 obstacles physiques par mois (blocs de béton, tas de terre, murs de terre, tranchées).
• 96 checkpoints permanents gardés par l'armée israélienne ou des gardes privés,
• 361 checkpoints « volants » pour le mois d'avril 2015 (checkpoint amovible que l'armée dispose selon le lieu et le moment).
• 81 « passages agricoles » situés entre le Mur et la ligne verte, dont seulement 18 ouverts toute l'année (les autres passages sont accessibles seulement pendant la récolte des olives).

Près de la moitié des checkpoints permanents sont situés près du Mur et contrôlent l'accès à Jérusalem, aux enclaves palestiniennes (situées entre le Mur et la ligne verte) et vers Israël.
On compte 234 km de routes interdites ou restreintes aux Palestiniens, donc réservées en priorité aux Israéliens (colons, soldats). A voir : la ségrégation routière en infographie.

L'administration militaire israélienne délivre 101 types de permis pour contrôler la circulation des Palestiniens, en Cisjordanie, entre la Cisjordanie et Israël ou en dehors des territoires contrôlés par Israël.

Le coût annuel de ces obstacles à la libre circulation des biens et des personnes est estimé à 140 millions d'euros.

La carte de l'ONU sur les restrictions de mouvement en Cisjordanie.

A Jérusalem-Est

Il existe une cinquantaine d'obstacles à la liberté de circulation à Jérusalem-Est : postes de contrôle, barrières et barrages routiers, et autres obstacles tels que le Mur (qui s'étendra sur 181 km).
Depuis octobre 2015, 40 obstacles à la circulation ont été installés, affectant 138 000 personnes. A la fin de l'année 2015, 8 de ces 40 obstacles demeurent en place. Sur les 13 checkpoints permanents établis dans la ville, les Palestiniens qui ont réussi à se procurer les permis nécessaires ne peuvent en utiliser que 4.

A Gaza

Près de 14 280 personnes par mois ont été autorisées à sortir de Gaza en 2015. Cela ne représente que 2,8% des sorties mensuelles moyennes d'avant la seconde Intifada.

Les pêcheurs de Gaza sont autorisés à accéder à seulement la moitié de la zone de pêche qui leur avait été allouée au moment des accords d'Oslo (soit 9,6 km).

L'accès à la terre à moins de 100 mètres de la clôture entourant la bande de Gaza est interdit. Pendant l'offensive israélienne de l'été 2014, les restrictions allaient jusqu'à 3 km de la clôture séparant Gaza d'Israël (soit 43% du territoire).

Pour en savoir plus : les chiffres-clés sur Gaza

Sources :
B'Tselem
CNUCED (Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement)
FIDH (Fédération internationale des droits de l'homme)
Gisha – Legal Center for Freedom of Movement
Haaretz.com
Nations unies
OHCHR (Office of the High Commissioner for Human Rights)
UNISPAL (United Nations Information System on the question of Palestine)

Visualizingpalestine.org

- Emplacement : Vous êtes ici : Accueil > S’informer > Palestine - les chiffres-clés >
- Adresse de cet article : https://plateforme-palestine.org/Liberte-de-circulation-4107